



COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC

14 AVRIL 2021

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Marie VERNAUDON, M David FARGETTE, Mme Céline BERNARD, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, Mme Nelly LEVEQUE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : M Loïc JOUSSOUYS à M Dominique ROCHER et Mme Mathilde MOUCHON à Mme Marie VERNAUDON

Absents/Excusés : Mme Nathalie ANGLADE, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE

Secrétaires de séance : M Frédéric MENINI et Dominique ROCHER

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 29 janvier 2021
2. Vote du compte de gestion 2020 du budget général
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget général
4. Présentation et vote du compte administratif 2020 du budget général
5. Présentation et vote du BP 2021
6. Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe cellules commerciales
7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – budget annexe cellules commerciales
8. Présentation et vote du compte administratif 2020 du budget annexe cellules commerciales
9. Présentation et vote du BA 2021
10. Vote des taux de fiscalité 2021
11. Adoption du compte épargne temps
12. Adhésion à l'association CIPRO 43
13. Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé
14. Autorisation pour consultation d'un géomètre pour l'élaboration d'un document d'arpentage de la section AN parcelle N°316 de Mme Béraud Audrey et Thomas SABATIER
15. Versement d'une prime forfaitaire pour un apprenti
16. Adoption d'une convention avec l'Etat pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
17. Attribution des marchés de travaux de l'opération d'aménagement de l'avenue Pierre et Marie Curie
18. Informations diverses :

a. Présentation de l'opération panneau pocket

Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal et propose aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour : adoption d'une convention de mise à disposition de locaux avec le Rectorat. Le conseil accepte à l'unanimité.

1 – Délibération N° 2021-02-01 : Validation du PV du Conseil Municipal du 29 janvier 2021

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 21 janvier 2021 envoyée au domicile des Conseillers Municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

20 étaient présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Marie VERNAUDON, M David FARGETTE, Mme Nathalie ANGLADE, Mme Céline BERNARD, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, M Loïc JOUSSOUYS, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, Mme Mathilde MOUCHON et Mme Magalie ALLIBERT.

3 procurations ont été données par :

M Dominique ROCHER à M Loïc JOUSSOUYS, Mme Nelly LEVEQUE à Mme Céline BERNARD et M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Hélène DE ALMEIDA et Mme Nicole LEVET ont assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements 2021 : vote à l'unanimité.
- 2- Appel à projet : plan de relance dédié au numérique pour l'éducation : vote à l'unanimité.
- 3- Education à la santé – Dispositif « petits déjeuners » : vote à l'unanimité sur le principe mais le conseil sursoit sur l'adoption de la délibération
- 4- CDG 43 Contrat d'assurance des risques statutaires : vote à l'unanimité.
- 5- CDG 43 Convention d'adhésion au service Santé au Travail : vote à l'unanimité.
- 6 -CDG 43 Avenant convention plateforme de dématérialisation des marchés publics : vote à l'unanimité.
- 7- CDG 43 Convention « paie à façon » : vote à l'unanimité.
- 8- Création d'un emploi fonctionnel : Pour 21, Contre 0, Abstention : 2 (M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT).
- 9- Renouvellement du partenariat financier avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants 2021 : vote à l'unanimité.
- 10- Renouvellement de la convention avec « Le jardin des Chats » 2021 : vote à l'unanimité.
- 11- Département de la Haute Loire – Convention @ltibox (BDHL et Médiathèque) : vote à l'unanimité.
- 12- CAPEV – PV de mise à disposition des locaux de la crèche : vote à l'unanimité.
- 13- Cession de terrain communal : vote à l'unanimité.

La délibération a été adoptée à l'unanimité

2 – Délibération N° 2021-02-02 - Vote du compte de gestion 2020 du budget principal

Rapporteur : M Serge DEFIX

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3 – Délibération N° 2021-02-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget Général

Rapporteur : M Serge DEFIX

Fonctionnement

Résultat exercice : 353 157.54 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat à affecter : 353 157.54 €

Investissement

Solde d'exécution cumulé : 154 036.77 €

Solde des restes à réaliser : - 94 928 €

Report en fonctionnement 2021 : 353 157.54 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération N° 2021-02-04- Présentation et vote du compte administratif 2020 du budget général

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 003 981.18 €

Recettes : 2 357 138.72 €

Section d'investissement :

Dépenses : 399 390.45 €

Recettes : 553 427.22 €

Madame le Maire quitte l'assemblée avant le vote du CA 2020.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

5- Délibération N°2021-02-05 - Présentation et vote budget primitif 2021 du budget général

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 644 997.24 €

- Charges à caractère général : 604 700 €
- Charges de personnel : 1 033 375 €
- Atténuation de produits : 2 500 €
- Dépenses imprévues : 20 000 €
- Virement de section : 551 098.11 €

- Amortissement : 63 230 €
- Autres charges de gestion courante : 276 759.57 €
- Charges financières : 87 334.56 €
- Charges exceptionnelles : 6 000 €

Mme le Maire précise que des crédits ont été ouverts pour la création d'un site internet et que le déficit enregistré sur l'exercice 2019 du CCAS nécessite l'inscription de crédits supplémentaires en 2021.

En ce qui concerne les créances admises en non-valeur, M Jean-Paul NICOLAS signale qu'une somme de 6 000 € est inscrite au BP pour annuler certaines créances constatées et non régularisées depuis 2012.

M Serge DEFIX souligne que les charges financières diminuent en 2021 du fait de la renégociation des emprunts.

Recettes : 2 644 997.24 €

- Résultat reporté de fonctionnement : 353 157.54 €
- Atténuation de charges : 40 000 €
- Amortissement : 3 000 €
- Produits des services : 263 033.70 €
- Impôts et taxes : 1 662 660 €
- Dotations, subventions : 309 446 €
- Autres produits : 10 300 €
- Produits exceptionnels : 3 400 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 738 093.88 €

- Dépenses imprévues : 78 308.88 €
- Amortissement : 3 000 €
- Emprunt : 227 425 €
- Immobilisations incorporelles : 1 000 €
- Immobilisations corporelles : 1 428 360 €

Recettes : 1 738 093.88 €

- Résultat reporté : 154 036.77 €
- Virement de section : 551 098.11 €
- Produits de cession : 355 000 €
- Amortissements : 63 230 €
- Dotations : 80 792 €
- Subventions : 533 937 €

Mme le Maire explique aux conseillers municipaux que pour 2021 des crédits d'investissement sont ouverts pour l'école numérique, pour le renouvellement des jeux extérieurs (forum, école et terrain multisport) et l'achat de chalets de Noël.

M Jean-Paul NICOLAS rajoute que des crédits sont également ouverts pour des travaux de forage au stade pour l'arrosage du terrain de foot. Ce projet fera avec les travaux sur les vestiaires l'objet d'une demande d'inscription au CRTE déposé par la CAPEV.

Le BP 2021 est adopté à l'unanimité.

6 – Délibération N° 2021-02-06 - Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe des cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

7 – Délibération N° 2021-02-07 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe des cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

Fonctionnement

Résultat exercice : 24 746.97 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat à affecter : 24 746.97 €

Investissement

Solde d'exécution cumulé : - 190 698.92 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Affectation au compte 1068 section d'investissement : 24 746.97 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

8 – Délibération N° 2021-02-08- Présentation et vote du compte administratif 2020 du budget annexe des cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 18 619.02 €

Recettes : 43 365.99 €

Section d'investissement :

Dépenses : 211 320.91 €

Recettes : 20 621.99 €

Madame le Maire quitte l'assemblée avant le vote du CA 2020.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

9- Délibération N°2021-02-09 - Présentation et vote budget primitif 2021 du budget annexe des cellules commerciales

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 43 325 €

- Charges à caractère général : 12 600 €
- Virement de section : 24 043.23 €
- Charges financières : 6 681.77 €

Recettes : 43 325 €

- Autres produits : 43 325 €

Section d'investissement :

Dépenses : 200 752.93 €

- Déficit reporté : 190 698.92 €
- Emprunt : 10 054.01 €

Recettes : 200 752.93 €

- Virement de section : 24 043.23 €
- Dotations : 24 746.97 €
- Emprunt : 151 962.73 €

Le budget annexe 2021 est adopté à l'unanimité.

10- Délibération N°2021-02-10 - Vote des taux pour la fiscalité 2021.

Rapporteur : M Serge DEFIX

M Serge DEFIX présente aux conseillers municipaux les éléments fiscaux 2021 qui figurent sur l'état N°1259 COM. Il souligne que cet état intègre pour la première année les éléments de réforme de la taxe d'habitation avec l'instauration d'un coefficient correcteur communal qui vise à neutraliser le produit fiscal de la commune suite à la perte du produit de la TH sur les résidences principales et la compensation de TFPB départementale perçue par la commune.

Pour la commune de Chadrac, la réforme se traduit par l'application d'un coefficient correcteur de 0.749311 qui aboutit à une contribution communale de 394 444 € pour 2021.

Le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale s'établit à 1 213 269 €.

Pour garantir ce produit, M DEFIX propose de voter les taux suivants :

- Taxe foncière (TF) : 41.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 87.19 %

Mme le Maire rappelle la stabilité des taux entre 2020 et 2021.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

11- Délibération N°2021-02-11 Adoption du Compte Epargne Temps (CET)

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS explique que le compte-épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Le CET peut être alimenté par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ;
- Le report de jours de récupération au titre de RTT (récupération du temps de travail) ;
- Des jours de repos compensateurs, heures supplémentaires, complémentaires, à raison de 5 jours par an maximum.

Le CET peut être alimenté dans la limite d'un plafond global de 60 jours.

M Dominique ROCHER demande ce qui se passe en cas de décès de l'agent ?

Il est précisé que les jours mis sur un CET peuvent faire l'objet d'une indemnisation et que dans l'hypothèse du décès de l'agent la valorisation revient aux ayants droits.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

12- Délibération N°2021-02-12 : Adhésion à l'association CIPRO 43

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'association CIPRO (Comité pour l'Insertion Professionnelle) contribue au développement de l'économie sociale et solidaire avec une attention particulière sur la question de l'insertion professionnelle des publics socialement fragilisés. Le CIPRO 43 agit en créant des liens pour apporter des solutions adaptées en coopération avec les collectivités, les entreprises et les structures de l'ESS.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. A titre indicatif elle est établie en 2021 à 20 € pour les communes.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

13- Délibération N°2021-02-13- Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Rapporteur : M Frédéric MENINI

M Frédéric MENINI présente aux membres du conseil les propositions d'affectation de subventions aux associations après avis de la commission

Association	Montant de la subvention 2021
AS CHADRAC	8 675 €
Association des Parents d'Élèves Henri GALLIEN	3 800 €
Club de Tennis de Table	853.50 €
FNACA	700 €
HOPC	2 000 €
Judo Espaly-Chadrac	400 €
Les Amis de Chadrac	900 €
Maison Pour Tous	81 164 €
Taekwondo	1 500 €
Tennis Club 5 châteaux	300 €
Velay athlétisme	500 €
Vivre mieux à Chadrac	40 000 €
Cyclo UFOLEP Chadrac	250 €
CIDF 43	120 €
Les Resto du Cœur	400 €
APAJH	100 €
Comité départemental du Prix de la résistance	70 €
Justice et Partage	200 €
Association Pesa Motema	200 €
Comité de jumelage Espaly-Chadrac-Taucha	1 650 €
Prévention routière	150 €
TOTAL Subventions 2021	143 932.50 €

Pour l'aide apportée à VMAC, Mme le Maire rappelle que l'association avait déposé en 2020 par l'intermédiaire de l'ancien directeur une demande de 148 000 €. Cette demande n'a pas fait l'objet d'une instruction compte tenu de l'absence de données comptables et de son montant inconsidéré. Pour 2021, la commune a budgété une somme de 40 000 € et reste en attente du compte de résultats 2020 pour connaître la situation financière de l'association.

Avant de procéder au vote de la délibération Mmes Nelly LEVEQUE, Magali ALLIBERT et M Franck ALLEGRE quittent l'assemblée compte tenu de leurs responsabilités dans certaines associations ou de leur situation professionnelle.

La délibération a été adoptée par : 18 Pour, 0 contre, 0 abstention et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Nelly LEVEQUE, Magali ALLIBERT et Franck ALLEGRE).

14- Délibération N°2021-02-14 - Autorisation pour consultation d'un géomètre pour l'élaboration d'un document d'arpentage de la parcelle N° 316 section AN de Mme Béraud Audrey et Thomas SABATIER

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS explique aux membres du conseil municipal que M Thomas SABATIER et Mme Audrey BERAUD sont propriétaires chemin du Zéphir de la parcelle section AN n° 316 sur laquelle est construite leur maison individuelle.

En bordure de chemin, ils souhaitent construire un mur de soutènement et demande à la municipalité de faire procéder à un document d'arpentage pour faire l'acquisition de quelques mètres carrés de terrain pour implanter leur mur et fixer les limites entre leur parcelle et la voirie communale.

Il précise que la vente de ces quelques dizaines de mètres carré se fera à l'euro symbolique. Les frais de bornage seront supportés par la commune et les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

15- Délibération N°2021-02-15- Versement d'une prime forfaitaire à un apprenti

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS explique aux membres du conseil municipal que la commune de Chadrac accueille depuis le 5 octobre 2020 et jusqu'au 2 juillet 2021 Mme Linda CHEVILLARD dans le cadre d'une formation par apprentissage au diplôme de CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) dispensée par OSENGO BY AFORMAC.

Mme CHEVILLARD assure sa formation au sein du groupe scolaire Henri Gallien sur des tâches de ménage, d'entretien et de surveillance.

Une prime forfaitaire de 1525 € peut être octroyée à l'apprenti. Elle est versée par l'employeur qui sera remboursée par le FIPH.

Il souligne que le versement de cette prime forfaitaire soit conditionnée par l'inscription de Mme Linda CHEVILLARD au permis de conduire voiture.

Mme Marie VERNAUDON trouve choquant le fait que l'on impose à cette jeune fille de s'inscrire au permis de conduire pour percevoir cette aide à laquelle elle peut prétendre.

M Jean-Paul NICOLAS et Mme le Maire expliquent que le versement de cette prime doit être en rapport avec un projet, projet qui a été vu et validé avec l'agent.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

16- Délibération N°2021-02-16- Adoption d'une convention avec l'Etat pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Rapporteur : Mme le Maire

Pour la transmission des actes administratifs en préfecture la commune doit déposer ces derniers sur une plateforme web homologuée faisant office de tiers de confiance. Celle-ci respecte un protocole et assure la sécurité, l'horodatage et l'archivage des échanges.

Une convention doit être établie avec les services de l'Etat. Sa durée de validité est d'un an avec reconduction d'année en année par reconduction tacite.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

17- Délibération N°2021-02-17- Attribution des marchés de travaux de l'opération d'aménagement de l'avenue Pierre et Marie Curie

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire explique que la commune de Chadrac s'est engagée dans un programme de travaux de requalification de l'avenue Pierre et Marie Curie dans le cadre un mandat de travaux passé avec la SPL du Velay. La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet AB2R et Osmose paysage. L'opération a été découpée en 3 lots distincts :

Lot 1 : terrassement et réseaux

Lot 2 : voirie

Lot 3 : espaces verts

Dans ses séances des 31 mars 2021 et 12 avril 2021 la Commission d'appels d'offres de la commune de CHADRAC après analyses des offres et négociations sur le lot 2 voirie effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre avec l'assistance de SPL du Velay propose l'attribution suivante :

LOTS	Estimations DCE	Entreprises retenues	Montant retenu HT
<u>1 Terrassement et réseaux</u>		EUROVIA	345 737,97 €
Base	385 218,44 €		311 299,54 €
Variante 1 arrosage	17 985,92 €		17 291,99 €
Variante 2 éclairage et vidéo	16 485,18 €		17 146,44 €
<u>2 Voirie</u>		CHEVALIER et BROCC	838 455,90 €
Base	1 077 293,10 €		838 455,90 €
Variante 1 fontaine	56 100,00 €		
<u>3 Espaces verts</u>	141 887,10 €	ROCHE PAYSAGE	122 086,15 €
TOTAL GENERAL	1 694 969,74 €		1 306 280,02 €

Mme le Maire souligne que l'écart entre l'estimation des travaux et le résultat des appels d'offres représente un gain de 332 589 € soit plus de 20 % de l'estimation.

La phase de négociation sur le lot 2 avec toutes les entreprises a également permis d'obtenir un rabais commercial de 3 %.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

18- Délibération N°2021-02-18 - Adoption d'une convention de mise à disposition de locaux avec le Rectorat

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que le Rectorat de Clermont Ferrand a sollicité la commune de Chadrac pour une mise à disposition de la salle de tennis de table au gymnase municipal pour l'accueil d'environ 155 élèves le 10 mai 2021 de 7 h 00 à 19 h 00.

La présente mise à disposition des locaux est consentie moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 303 € (délibération municipale du 30 juillet 2020).

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Autre information :

- M Frédéric MENINI présente aux membres du conseil le dispositif panneau pocket : solution d'alerte et d'informations.

La séance est levée à 22 h 20.

Chadrac le 14 avril 2021

Mme le Maire

Mme Corinne BRINGER



Secrétaires de séance

M Frédéric MENINI



Dominique ROCHER

